



Si vous habitez dans la zone payante du centre-ville de Toulon vous êtes éligible au tarif résident.

Il est de 6€/semaine pour un stationnement « toutes zones ». (zones orange ou verte) soit 1€/jour.

Conditions d'obtention :

Habiter dans la zone payante du centre-ville

Démarche à effectuer

Vous pouvez faire votre demande par mail en y joignant vos documents à l'adresse ci-dessous :

fourriere-stationnement@mairie-toulon.fr [2]

ou

Vous rendre dans nos locaux à l'adresse suivante avec les documents demandés :

Fourrière Municipale,

82, boulevard des Allobroges ([voir sur googlemap](#) [3])

83 000 Toulon.

Tel. 04 83 16 65 45

Documents à fournir :

- Carte grise au nom et à l'adresse du résident,
- Taxe d'habitation au même nom et à la même adresse (ou le bail si le document n'est pas encore disponible),
- Facture (EDF, téléphone).

Durée de validité :

1 an à compter de la date de votre inscription

Comment ça marche ?

Si votre abonnement résident a été accepté, vous êtes enregistré sur deux bases de données. Celle de l'utilisation des horodateurs « Parkeon » et celle de l'application « [Paybyphone](#) [4] ».

Attention, pour cette dernière vous devez vous inscrire au préalable.

- La saisie de votre plaque d'immatriculation sur l'horodateur vous permet d'accéder à votre tarif résident. Vous aurez également le choix de prendre un ticket au tarif normal si vous ne souhaitez pas stationner une semaine.
- Si vous vous utilisez l'application « Paybyphone » afin de pouvoir stationner grâce à votre téléphone portable, votre plaque d'immatriculation sera identifiée comme celle d'un résident.

Nota : Sont enregistrés sur les bases de données « [Paybyphone](#) [5] » et « [Parkeon](#) (horodateurs) » les noms, adresses et numéro d'immatriculation du véhicule concerné par l'abonnement. L'accès aux données collectées concernant les usagers est restreint aux agents du service fourrière-stationnement. Les documents fournis ne sont pas conservés. Dans le cas d'un envoi électronique ils sont effacés après contrôle des droits.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et élargie par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant.

Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant au délégué à la Protection des données de la ville à l'adresse suivante : donnees_personnelles@mairie-toulon.fr [6] avec copie au service Fourrière-stationnement à l'adresse suivante : fourriere-stationnement@mairie-toulon.fr [7]

Le stationnement en dehors du centre-ville

Les quartiers périphériques ne permettent pas l'obtention du tarif résident. En effet, les petites enclaves de stationnement payant de ces quartiers sont uniquement destinées à assurer de la rotation à proximité des commerces.

"Attention, le stationnement en zone horodateur est abusif au-delà de 48 h00. La prise d'arrêtés municipaux pour déménagements et travaux a pour conséquence de réserver des places avec un délai de 48 h00 avant enlèvement des véhicules devenus gênants. Si le tarif résident permet d'avoir un ticket à la semaine, il reste néanmoins impératif de ne pas rester stationné plus de 48 heures sur la même place en zone payante."

Contacts -

FOURRIÈRE MUNICIPALE

Contact
82 BOULEVARD DES
ALLOBROGES
83000 TOULON
Tél : 0483166545

➤ [TOUT L'ANNUAIRE](#) [8]

Liens:

[1] <https://m.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2014-01-14-lp-0043ter.jpg>

[2] <mailto:fourriere-stationnement@mairie-toulon.fr>

[3]

<https://www.google.fr/maps/place/82+Boulevard+des+Allobroges,+83000+Toulon/@43.1187633,5.9459807,17z/data=!3m1!4m5!3m4!1s0x12c91ba24527ecb5:0x7e5bfa402bdd4551!8m2!3d43.1187594!4d5.9481694>

[4] <https://toulon.fr/toulon-pratique/article/payer-stationnement-telephone-internet>

[5] <http://toulon.fr/toulon-pratique/article/payer-stationnement-telephone-internet>

[6] mailto:donnees_personnelles@mairie-toulon.fr

[7] <mailto:fourriere-stationnement@mairie-toulon.fr>

[8] <https://m.toulon.fr/annuaires>